

La maltraitance couve toujours

Selon un rapport de l'Odas, le nombre d'enfants en danger est en augmentation.

Le mal stagne, mais ne recule pas. La dernière livraison de l'enquête annuelle de l'Odas (Observatoire de l'action sociale décentralisée) confirme la tendance amorcée depuis 1998: le nombre de signalements d'enfants en danger se stabilise (83800 en 2000, 83500 en 1999). L'explication est simple: l'amélioration de la situation de l'emploi et les progrès de la législation sociale ont aidé de nombreuses familles à sortir de la précarité. Mais si le nombre d'enfants maltraités baisse, (18300 cette année contre 18500 l'an passé) celui d'enfants en risque est en augmentation (65500 en 2000 contre 65000 en 1999). Jean-Louis Sanchez, délégué général de l'Odas, définit ainsi l'enfance «en risque»: «On est en risque à cause des dangers de nature relationnelle des couples, ou des carences éducatives des parents.» Or, selon lui, on était en droit d'espérer, en 2000, une diminution du nombre d'enfants en risque grâce à l'amélioration de

la situation sociale des familles, avec l'introduction de la CMU (couverture médicale universelle, ndlr) et l'application de la loi contre les exclusions». Il n'y a donc pas lieu de se satisfaire des résultats communiqués hier. D'autant que l'Odas regrette que le nombre d'enfants en danger faisant l'objet de mesures judiciaires n'a pas diminué par rapport à 1999 (57 % de signalements transmis à la justice, contre 59 % en 1998). Officiellement pourtant, les autorités veulent privilégier l'accompagnement administratif pour mieux impliquer les familles.

Abus sexuel. Parmi les cas de maltraitance, on observe une augmentation des abus sexuels. Pourquoi? L'impact de la médiatisation, des gens plus «libérés» pour en parler... L'école et l'Église sont moins protectrices pour leurs membres. *A contrario*, les signalements pour négligence lourde et violence psy-

chologique ont diminué, notamment, selon l'Odas, à cause du fort développement

d'une politique de soutien à la parentalité. Les départements s'inscrivent de plus en plus activement dans les démarches d'observation. Ils transmettent des chiffres exploitables. En 2000, 96 départements sur 100 ont répondu à l'enquête. Ségo-

lène Royal, ministre déléguée à la Famille, les a remerciés: «*Le travail de l'Odas est fait avec beaucoup de finesse.*»

Restait à proposer des pistes de travail. Une tâche dévolue à Claude Roméo, directeur de l'enfance et de la famille de Sei-

ne-Saint-Denis. Il a remis un rapport sur les relations parents-enfants-professionnels, hier. Et a rappelé que l'admission à l'ASE (aide sociale à l'enfance) devait être «exceptionnelle» et que 37% des familles prises en charge par l'ASE sont

en grande précarité. Il a aussi esquissé des projets.

Contrats. D'abord, pour mieux associer les parents, en leur proposant la signature d'un contrat autour du projet éducatif. Puis, pour aider les professionnels: assistance téléphonique, supervision des arrivants par les plus expérimentés, appui d'autres spécialités comme, par exemple, les infirmiers psy. Enfin, il a proposé d'adapter le rythme institutionnel aux besoins des familles, pour avoir des horaires leur correspondant mieux – le week-end, par exemple – et éviter, entre autres, les «placements du vendredi soir». «On dit qu'on voit 10 % des pères, et c'est un problème, ajoute Claude Roméo. Ils ne sont pas disponibles aux horaires où nos services sont ouverts.» «La protection de l'enfance devient un sujet politique de premier plan», a conclu Ségoène Royal. Elle prétend le démontrer le 15 novembre, à Paris, à l'occasion des états généraux de la protection de l'enfance ●

DIDIER ARNAUD